

S'inscrire au SAS

Le Service d'adaptation scolaire (SAS) du Cégep de Rosemont a pour mission d'offrir aux personnes en situation de handicap (PESH) des accommodements et des services adaptés à leurs besoins. Ces mesures visent à réduire les obstacles liés à leurs limitations fonctionnelles afin de favoriser la réussite scolaire.

L'inscription au Service d'adaptation scolaire est volontaire. Seule la PESH peut décider de s'y inscrire.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION



1 Remplir le formulaire d'inscription

2 Transmettre les pièces justificatives par courriel

> adaptationscolaire@crosemont.qc.ca



- > Rapport d'évaluation émis par un professionnel reconnu
- > Billet médical
- > Bilan d'intervention professionnelle
- > Plan(s) d'intervention antérieur(s)

CAS PARTICULIERS : ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS SANS DIAGNOSTIC

Le Service d'adaptation scolaire considère comme « sans diagnostic » les étudiants dans les situations suivantes :

A

Étudiants avec des documents qui ne contiennent pas de diagnostic officiel, mais dans lesquels des **limitations** persistantes sont **identifiées**



- > Plusieurs plans d'intervention (PI) qui démontrent la persistance des difficultés jusqu'à la fin du secondaire
- > Évaluation professionnelle récente qui ne conclut pas à un diagnostic, mais qui atteste des limitations
- > Bilan orthopédagogique qui atteste de la persistance de la difficulté, malgré l'intervention
- > Diagnostic rapporté sur un autre document (PI, bilans, etc.)



L'étudiant pourra rencontrer un conseiller en services adaptés pour faire l'analyse de ses besoins.

B

Étudiants avec des documents qui ne contiennent pas de diagnostic officiel, et dans lesquels des **limitations** ne sont **pas identifiées**



- > Un seul plan d'intervention
- > Des plans d'intervention qui ne font pas mention de limitations



L'étudiant doit fournir d'autres documents. Voir l'annexe à la page 3.

C

Étudiants **sans documents** justificatifs



L'étudiant doit fournir d'autres documents. Voir l'annexe à la page 3.

Annexe

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES PERTINENTS POUR APPUYER L'ÉVALUATION DE LA SITUATION DE L'ÉTUDIANT.



- > L'ensemble du dossier d'aide particulière du secteur jeune (DAP)
- > Documents remplis par un professionnel externe (ex: médecin, orthophoniste, neuropsychologue, etc.)
- > Observations d'un professionnel de l'école secondaire
- > Observations des professionnels du Cégep
- > Observations des enseignants du Cégep



Tous les documents attestant des limitations des étudiants dans leur parcours scolaire sont précieux pour analyser leurs besoins, surtout en l'absence de diagnostic officiel.

MESURES D'AIDES OFFERTES AU CÉGEP

- > Les centres d'aide (CAF, CARAPH, CAM, etc.)
- > Le tutorat
- > La prise de rendez-vous avec les enseignants
- > Les différents ateliers présentés en cours de session
- > La Boussole
- > Le service d'aide psychosociale
- > Le service d'information scolaire et d'orientation

Limitations fonctionnelles: « Diminution mesurable et permanente de la capacité physique ou psychique d'une personne d'accomplir certaines activités en raison d'une déficience ou d'un trouble... » Ainsi lorsqu'on fait référence aux limitations d'une personne en situation de handicap, on inclut tous les types de difficultés plus ou moins permanentes, causées par un trouble, une blessure ou une déficience et qui risquent d'avoir un impact négatif sur le rendement scolaire ou la poursuite des études.

Personne en situation de handicap: La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale définit une personne handicapée comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

[Guide concernant les étudiants handicapés à l'enseignement supérieur \(quebec.ca\)](#) Inclusion, accessibilité et services concernant les personnes en situation de handicap

Pour nous joindre :
adaptationscolaire@crosemont.qc.ca